

« **Pas curieux s'abstenir** » extrait de Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné du 01.07.1978

Le logement des militaires chez l'habitant a eu la vie dure et nous vous conterons peut-être un jour un épisode tragi-comique qui eut pour théâtre La Tronche, en pleine révolution et pour acteurs, outre des sans-culottes de la meilleure cuvée, le maire de notre Nice banlieue, Claude Turfa, ami de Jean-Baptiste Pollin, l'auteur du « Hameau de l'Agnelas ». « Et maintenant, criaient les soldats, nous allons mettre le feu à la maison de ce j.f. de maire »...

Quarante ans plus tard, c'est le sieur François Fortuné (?) Barthélemy Gariel, ancien magistrat propriétaire à Grenoble, qui s'adresse au maire de La Tronche. Grenoble vient de connaître des heures chaudes. La lettre est du 24 avril 1832. « Lorsque dans le mois mars dernier j'ai déferé à votre invitation et réquisition à l'égard du corps de garde que vous avez établi dans la cuisine de ma maison de La Tronche, c'est parce que votre garde m'a dit que le corps de garde ne serait établi chez moi que pour deux ou trois jours. Je croyais qu'il s'agissait d'une urgence extrême et momentanée, sans cela, après vous en avoir prévenu, comme les convenances l'exigent, je me serais pourvu à l'autorité supérieure pour obtenir la réformation de votre décision, qui me paraît tout à fait contraire aux règles, à la justice et à l'économie... aux règles en ce que ma cuisine n'est pas propre à un corps de garde, puisqu'il faut traverser trois portes avant d'arriver dans la cuisine qui n'a point de porte sur la rue, à la justice parce qu'il me semble injuste de me priver de l'usage de ma maison, pour une seule pièce qui, vu sa position et son usage, m'est absolument indispensable, pour pouvoir habiter ma maison ou la louer; et c'est d'autant plus injuste qu'on me logeait en même temps douze soldats dans une autre pièce de cette maison.

« Vous dites bien dans votre lettre que ma cuisine est inhabitée, cela est vrai pendant l'hiver, mais jamais au printemps ni dans l'été et dans une partie de l'automne. Ma maison est habitée comme les autres, puisque je suis chargé d'une imposition mobilière à La Tronche plus forte que celle de Grenoble...

« Je vous prie en conséquence, Monsieur le Maire, d'avoir la bonté de donner les ordres nécessaires pour établir ailleurs un corps de garde. En le souffrant depuis plus d'un mois dans ma maison, j'ai fait assez preuve de ma déférence aux ordres de l'autorité et c'est une raison de plus pour que j'ose espérer de votre justice que vous vous empresserez de faire droit à ma demande.... »

Le sieur Gariel présente encore une observation: « Si l'on compare ma maison avec celle de bien d'autres personnes de La Tronche, qui ont en outre une fortune sans comparaison bien au-dessus de la mienne, on voit que j'ai été excessivement chargé. Certainement je serais bien fâché d'être déchargé au préjudice d'autres personnes, mais justice pour tous, envers et contre tous, voilà ce que je réclame. »

Une rapide investigation chez les « autres » nous instruit: dans le même temps M. de Barral logeait 47 soldats et le notaire Tremblay, deux !

« J'oubliais», nous dit le plaignant, « les soldats ont brûlé environ 200 sarments à mon fermier, malgré ses plaintes réitérées et ils ont aussi brûlé tout le bois de ma basse-cour ».

Le maire de La Tronche n'était autre que M. Gaillard. Encore une preuve que l'histoire se répète !

M. Gariel n'en avait pas fini avec la troupe d'occupation. Dix-sept ans plus tard il attend le paiement d'un mois de loyer pour sa cuisine ravagée par les soldats. A moins que la note de 1832 soit restée en souffrance pendant plus de trois lustres. Que le dieu atomique nous préserve — et notre cuisine avec — des militaires.....

Gil DAISY